

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Numéro : 2025.015

OBJET : Tarification pour le séjour des adolescents en juillet

En exercice

29

Présent(s)

23

Pouvoir(s)

4

Absent(s)

2

Suffrages exprimés

27

Nomenclature :

Secrétaire de séance :

Monsieur Marc PONTUS

**Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le**

Et son affichage le

L'an deux mil vingt-quatre, le 05 mars à 17 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 26 février 2025 s'est assemblé, à Hôtel de Ville - salon d'honneur sous la présidence de Grégory LELONG, Maire.

Présent(s)

Grégory LELONG, Agostino POPULIN, Carole MILLET, Julien GROSPERRIN, Khadija KHALIL, Marc PONTUS, Karine BÉLOT, Thibault LEFEVRE, Céline DEMONCHAUX, Joëlle GAU, Patricia COPIN, Mama KHELLADI, Bernard EBERSBERGER, Bruno BIADALA, Patrick LANGA, Céline DESPRIET, Ilyasse DRIDER, Marcel BÉLURIER, Xavier SUDZINSKI, Brigitte DUC, Joël BOIS, Alice ANDRÉ, Alexandre RASZKA

Excusé(s) avec procuration

Xavier LAFON pouvoir à Julien GROSPERRIN, Marie-Christine VAN HULST pouvoir à Khadija KHALIL, Nadine EBERSBERGER pouvoir à Mama KHELLADI, Daniel LAMAC pouvoir à Brigitte DUC,

Absent(s)

Sébastien MASSART, Youcef BRIEDJ

OBJET : TARIFICATION POUR LE SEJOUR DES ADOLESCENTS EN JUILLET

L'éducation et l'épanouissement des adolescents sont des priorités fondamentales pour la collectivité, c'est pourquoi, il est proposé d'adopter une grille tarifaire spécifique pour le fonctionnement du Centre des Ados pendant la période estivale afin de garantir l'accessibilité des activités aux familles.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2224-2,

Vu la délibération du Conseil Municipal fixant les principes de tarification des services municipaux,

Vu la nécessité d'adopter une tarification adaptée pour le fonctionnement du Centre des Ados pendant la période estivale,

Vu l'avis de la commission Proximité en date du 24 février 2025 ;

Le Conseil municipal,

Où l'exposé de son rapporteur Madame Céline DEMONCHAUX

Vu les propositions énoncées ci-dessus,

APPROUVE la tarification du Centre des Ados pour le mois de juillet 2025 (3 semaines) selon la grille suivante :

Tarif Condéens							
Quotient	Tarif activités	Prix repas	Repas pour les 3 semaines	Coût activités 20 jours à 8h	Coût activités	Coût repas	Prix séjour
T1 0-369	0,25 €	0,50 €	50	160	40,00 €	25,00 €	65,00 €
T2 370-499	0,45 €	0,75 €	50	160	72,00 €	37,50 €	109,50 €
T3 500-700	0,60 €	1,00 €	50	160	96,00 €	50,00 €	146,00 €
T4 700et +	0,80 €	1,25 €	50	160	128,00 €	62,50 €	190,50 €
Tarif Extérieurs							
Quotient	Tarif activités	Prix repas	Repas pour les 3 semaines	Coût activités 20 jours à 8h	Coût activités	Coût repas	Prix séjour
T1 0-369	0,25 €	1,50 €	50	160	40,00 €	75,00 €	115,00 €
T2 370-499	0,45 €	1,75 €	50	160	72,00 €	87,50 €	159,50 €
T3 500-700	0,60 €	2,00 €	50	160	96,00 €	100,00 €	196,00 €
T4 700et +	0,80 €	2,25 €	50	160	128,00 €	112,50 €	240,50 €

AUTORISE le Maire ou son représentant à mettre en œuvre cette tarification et à procéder aux inscriptions selon les modalités définies ;

PRECISE que ces tarifs seront appliqués du 1^{er} au 31 juillet 2025 ;

CHARGE les services compétents de communiquer ces informations aux familles concernées et de mettre en place les modalités de paiement adaptées.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdit

Le Maire
Grégory LELONG

Le secrétaire de séance
Marc PONTUS

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication ou son affichage en Mairie.